Conseil des droits de l’homme

43e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Israël**

Genève, le 9 mai 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation d’Israël et la remercie pour sa présentation. Elle formule les quatre recommandations suivantes:

1. Mettre un terme à l’occupation du Golan syrien et du Territoire palestinien occupé (TPO), y compris Jérusalem-Est, notamment en levant immédiatement le bouclage de la bande de Gaza.
2. Garantir que toutes les opérations de maintien de l'ordre soient exécutées dans le respect des obligations et des standards du droit international des droits de l’homme, y compris en veillant à ce que les auteurs de violations répondent de leurs actes.
3. Garantir un environnement favorable au travail des organisations locales et internationales de droits de l’homme, en levant toutes les restrictions imposées en Israël comme dans le TPO, ainsi qu’en collaborant pleinement avec les mécanismes internationaux saisis de ce contexte.
4. Renoncer à toute action visant à étendre la peine de mort, y compris au projet de loi y relatif, et entreprendre plutôt des démarches concrètes pour l’abolir complètement.

Je vous remercie.